



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 82062

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le problème des agressions à l'explosif des agences postales de Seine-Saint-Denis. En effet, ce département avait été fortement marqué par une forte vague de véritables attentats à l'explosif, contre des agences postales, plus particulièrement contre leur DAB (distributeur automatique de billets). Ces explosions ont été plus d'une quinzaine durant l'année 2009 et ont considérablement choqué la population, car elles étaient d'abord très spectaculaires, effectuées de manières répétitives et très bien renseignées. Il semblerait que les auteurs disposaient de renseignements précis, laissant envisager des sources d'information et donc de complicités dans les sociétés de transports de fonds, d'installation des DAB ou des bureaux de poste. Ces agressions semblent donc l'objet et l'oeuvre de réseaux spécialisés, sur lesquels les pouvoirs publics doivent s'orienter en priorité. De plus, les usagers et les personnels devraient être informés des avancées de l'enquête et surtout des arrestations quand elles seront opérées. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Sur l'ensemble de l'année 2009, 12 vols à main armée avec usage d'explosifs ont été commis au préjudice d'agences bancaires sur le ressort de la direction territoriale de Seine-Saint-Denis, dont dix au préjudice d'agences de La Banque Postale bien que les agences visées aient été équipées de coffres de transferts de fonds. En janvier 2010, deux nouveaux vols à main armée avec explosifs ont été perpétrés, toujours au préjudice d'agences de La Banque Postale. L'ensemble des enquêtes a été confié à la brigade de répression du banditisme. Pour lutter efficacement contre la recrudescence de ce phénomène, la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne a mis en place, dès le 6 janvier 2010, des opérations de sécurisation renforcée, sous l'autorité de l'état-major de l'agglomération et du commandement opérationnel de la direction territoriale de Seine-Saint-Denis. Une présence visible des forces de l'ordre est organisée lors des transferts de valeurs. Les policiers, en lien avec les sociétés de transports de fonds, surveillent les opérations pendant cette tranche horaire sensible. De plus, un contact est pris avec les responsables de chaque agence postale concernée. Ces mesures ont en outre été renforcées par un allongement du temps de service de la brigade anti-criminalité parisienne de nuit jusqu'à 6 h 30 le matin, et en journée de la brigade anti-criminalité départementale et des compagnies locales d'intervention et de sécurisation. Dans un souci de prévention, ce système, mis en oeuvre en Seine-Saint-Denis, a été étendu à toute l'agglomération parisienne. Des réunions mensuelles sont également organisées avec les responsables de la Poste. Des mesures complémentaires de sûreté ont été mises en oeuvre par ces services. Au cours de l'année 2010, 20 bureaux de poste devraient devenir des « espaces service client sans argent » entièrement automatisés sans manipulation d'argent. Enfin, un plan de vidéo protection sur les distributeurs de billets devrait concerner une soixantaine d'établissements. Plus récemment, une nouvelle infraction a été commise au préjudice de La Banque Postale dans le département de la Seine-Saint-Denis, le 23 mai 2010 à Neuilly-Plaisance. Une autre a été perpétrée le 7 juillet 2010 à l'encontre d'une agence de la même banque mais située à Meudon-la-Forêt dans le département des Hauts-de-Seine. Si les investigations menées par la brigade de répression du banditisme ont d'ores et déjà permis d'identifier,

d'interpeller, puis de faire écrouer par la justice plusieurs individus, elles démontrent que ces faits ont sans doute été commis par plusieurs équipes de malfaiteurs, ce qui justifie le maintien des équipes policières en alerte.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82062

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6859

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12264